

→ Comment se protéger en entreprise ?

Appliquer les principes de prévention

Agir en amont

- Repérer et évaluer le risque
- Substituer les produits susceptibles de contenir des PE
- Aspirer à la source, capoter les machines, renouveler l'air

Agir sur l'organisation du travail

- Identifier et informer les personnes à risques (femmes enceintes/allaitantes, jeunes travailleurs...)
- Adapter le poste

Agir sur les voies de pénétration possibles (Cutanée, Respiratoire, Digestive)

- Equipements de Protection Individuelle (gants, masque)
- Hygiène (lavage systématique des mains et du visage avant de manger, boire ou fumer)

→ Attention



Si vous êtes exposés au PE, consultez votre médecin du travail

- Dès votre **projet de grossesse**, les risques étant plus importants au premier trimestre
- En cas de **difficultés à avoir des enfants** (hommes et femmes)

→ A noter

- L'effet des PE n'est pas obligatoirement proportionnel à la dose reçue
- Risque d'effet « cocktail » : l'association de plusieurs produits chimiques peut engendrer des effets plus néfastes sur la santé que ceux produits individuellement

→ Références bibliographiques

- <http://www.inrs.fr/>
- <http://www.who.int/fr/>
- <https://www.anses.fr/fr>
- Colloque International ISSA INRS sur les Perturbateurs Endocriniens (1 au 3 juin 2016 - Paris)



Plan Régional Santé au Travail
Auvergne-Rhône-Alpes

Les Perturbateurs Endocriniens (PE)

En savoir plus

Selon l'OMS, les Perturbateurs Endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des perturbations dans un organisme intact ou sur celui de ses descendants.

